personne digne de foi a vu la grande fille, seize ans, poussée par une force surnaturelle, descendre sans crainte dans un puits, se tremper dans l'eau et remonter en se tenant aux parois comme un singe. Les sept enfants font des tours extraordinaires, les périodes d'excitation qui se produisent aussi bien de jour que de nuit durent environ deux heures. En somme, voilà un curieux sujet d'études pour les savants.

UNE ANECDOTE D'OUTRE-MANCHE. — Vieuxtemps racontait cette histoire, qu'il avait rapportée d'Angleterre :

Un jour, revenant d'une répétition, il voit un pauvre diable qui s'est laissé choir dans la Tamise.

Les badauds, attroupés en un instant, suivent les péripéties du plongeon.

— Se noiera !

— Se noiera pas !

— Six livres qu'il se noie !

Et les gageures d'aller leur train.

Cependant Vieuxtemps fait signe à un batelier, saute avec lui dans une barque et lui commande de ramer vers le malheureux qui va se noyer.

Mais ceux qui ont de l'argent engagé sur son sort ne l'entendent pas ainsi.

Un cri général part du pont :

— Il y a pari !

Sur ce mot, le batelier s'arrête respectueusement.

En vain Vieuxtemps supplie et tempête.

Le batelier reste sourd et les parieurs attendent, anxieux, la fin de cette scène, qui se termine par la mort du pauvre diable.

— On observe en ce moment en Sicile deux éruptions de boue dans des localités assez éloignées l'une de l'autre et qui présentent des caractères différents et fort remarquables. L'une de ces éruptions a lieu dans l'intérieur de l'île, à 11 kilomètres au nord de la ville de Girgenti. Elle se produit sur une petite montagne haute d'une centaine de mètres, et dont le sommet tronqué présente une sorte de plate-forme parsemée d'un grand nombre de petits cônes de 1 à 2 mètres. Chacun de ces cônes renferme un cratère en forme d'entonnoir, du fond duquel on voit s'élever à tout instant une bulle d'argile qui éclate au moment de sortir. Cette montagne remarquable est connue en Sicile sous le nom de *Macaluba*.

L'autre éruption, qui a eu lieu près de Paterno, sur le côté occidental de la basse région de l'Etna, c'est-à-dire à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Macaluba, se fait par des ouvertures et de petits cônes situés à fleur de terre. Elle est beaucoup plus violente que celle de Macaluba, car la boue sort par des jets de 4 à 5 mètres de hauteur, et elle a formé un grand lac fumant qui se déverse actuellement dans le lit du fleuve Simet.

Cette éruption s'est renouvelée trois fois dans l'espace d'une année, et maintenant elle est accompagnée de profonds mugissements souterrains et de fortes secousses de tremblement de terre, dont un grand nombre ont été très-sensibles dans la ville de Mines, située à une dizaine de kilomètres du foyer de l'éruption. La vase qui sort des deux volcans est salée et pétrolifère. On voit même une sorte d'écume de pétrole sur les bords des cratères de Macaluba. Les gaz qui s'en échappent contiennent de 34 à 36 0/0 d'hydrogène carboné. Le reste est formé d'hydrogène sulfuré et d'acide carbonique. La température de la boue n'a atteint que fort rarement 40° centigrades.

Le Macaluba s'élève sur une petite vallée plane, composée de marne crétacée et entourée de montagnes calcaires. Le sol des environs de Paterno dans lequel on trouve le foyer de l'autre éruption est aussi de nature calcaire et abonde en nombreuses sources d'eaux qui renferment de l'acide carbonique. Ces eaux, en s'infiltrant dans les couches du sol, élèvent leur température et donnent naissance à une sorte d'albâtre veiné qui est très-estimé dans le commerce.

Il y a enfin un détail qu'il ne faut pas négliger. C'est que lorsque l'éruption de boue n'a pas lieu et que le volcan semble en repos, les cratères ne cessent de donner passage à de l'acide carbonique et surtout à de l'hydrogène carboné ; aussi, lorsqu'on verse de l'eau dans l'un des cratères, elle entre tout de suite en bouillonnement.

— Historiette à propos de ce pauvre Charles Marchal :

Il y a une douzaine d'années, Charles Marchal, qui se trouvait en Alsace, poussa une pointe de l'autre côté du Rhin, en compagnie du peintre Heffner, son ami et compatriote.

Nos deux artistes, avec leurs grosses moustaches, avaient l'air d'une paire d'officiers en bourgeois. Ils avaient chacun une lorgnette, avec laquelle ils étudiaient le pays, et chacun un album, sur lequel ils prenaient des croquis. Un gendarme allemand les aborde :

— Vos passe-ports, s'il vous plait ?

— Les voici.

L'Allemand examine les papiers avec une minutieuse attention. Puis, les rendant à leurs propriétaires :

— Très bien. Vous êtes artistes peintres. Et moi qui vous prenais pour deux officiers de dragons !...

— Alors, fait le pauvre Marchal avec le plus grand sang-froid, vous vous imaginez que, si le gouvernement français envoyait des officiers dans votre pays pour relever les positions et les passages, il se gênerait pour donner à ces officiers des passe-ports de peintres !

Le gendarme resta stupéfait.

Deux jours après, le *Mercure de Souabe* racontait l'aventure en faisant de nos deux artistes deux capitaines d'état-major, et les *Militærisch Blætter* dénonçaient à la Confédération la duplicité de la France, qui faisait étudier, par des officiers déguisés, les points faibles des frontières d'Allemagne.

— Un mot du même :

C'était au temps où il tirait le diable par la queue.

Il avait été invité à passer la soirée dans une riche maison des environs de Paris. Au moment du départ, il pleuvait à verse et personne n'offrait de le reconduire. Il s'approche d'un invité prêt à monter dans une bonne voiture, et fort poliment :

— Oserais-je vous prier, monsieur, de vouloir bien mettre mon paletot sur le devant de votre voiture ?

— Volontiers. Où vous le ferai-je tenir demain ?

— Oh ! ne vous inquiétez pas, je serai dedans...

— Bachaumont raconte les incidents d'une invitation de bal faite par un officier de marine américaine aux dames du Paraguay. Le bal devait avoir lieu à bord et le commandant avait offert d'aller prendre ses invités à terre à l'aide de canots. Les invités avaient remercié et répondu que c'était parfaitement inutile :

Huit heures piquées à la cloche du gaillard d'avant, les officiers munis de leurs longues-vues avaient beau regarder à terre, ils n'y voyaient nulle embarcation préparée pour apporter à bord les dames de diverses teintes, du blanc mat au jaune saumon. Pourtant il y avait foule sur la rive, une foule vêtue de blanc, ce qui de loin faisait éclat.

Tout à coup ce blanc disparait, se fond au bout des longues-vues sans qu'on y comprenne rien, et toujours pas de canots pour transporter ces dames. L'heure fuit, on s'étonne.

Mais bientôt on aperçoit la partie de la mer qui sépare la frégate du rivage toute parsemée de petits points blancs et, au grand étonnement des officiers, on remarque que ces points avancent... ils nagent !

Un quart d'heure s'écoule, et soudain la frégate est entourée de têtes sur lesquelles sont fixés de petits paquets : ces points blancs incompréhensibles. Et bientôt le navire est pris d'assaut, à l'abordage, par une centaine d'hommes et de femmes, — dans le primitif costume de la Genèse ou à peu près. Ce sont les invitées et ces dames !...

Les points blancs mouvants, c'étaient de petits paquets contenant les costumes de bal que ces dernières avaient dépouillés au rivage pour se jeter à l'eau et faire au mépris de toute barque, la traversée à la nage, leur toilette fixée sur la tête.

## TRIBUNAUX

**Procès de responsabilité intenté par la Banque de Belgique à ses anciens commissaires. — Jugement de condamnation.**

Le tribunal de commerce de Bruxelles a statué vendredi dans ce procès important, — dont les plaidoiries, interrompues par la mort de M. Albert Picard, avaient été reprises à la fin de l'année dernière.

Le tribunal, après avoir écarté diverses fins de non-recevoir opposées par les commissaires, déclare prescrits tous les faits antérieurs au mois d'avril 1874. Quant aux faits ultérieurs, le tribunal proclame que la négligence des commissaires a facilité les vols de T'Kint; toutefois il convient d'avoir égard, pour déterminer le *quantum* de la responsabilité, à la transaction intervenue naguère avec la direction.

En conséquence, les anciens commissaires *sont condamnés solidairement* à payer à la Banque de Belgique la somme de trois cent mille francs, à titre de dommages et intérêts. L'action en garantie intentée par les commissaires aux anciens gouverneurs et directeurs, est écartée.

Le procès avait été commencé en 1870.

---

Quelle horrible affaire vient de juger la cour d'assises de la Charente !

Une femme Juliette Veziat, ancienne domestique à Montmoreau (Charente) plus tard tombée dans la débauche et placée par sa famille dans un couvent de Repenties, d'où elle s'évada, était devenue en 1876 la maîtresse d'un jeune ouvrier, nommé Lacombe.

Elle eut de cet homme plusieurs enfants et, en dernier lieu, une petite fille, née l'an passée.

Le maire de Montmoreau, très charitable, avait offert à la fille Veziat de payer pour elle la moitié des mois de nourrice de sa fille, mais l'enfant était à charge à la misérable mère, brutale, paresseuse, débauchée.

Le 17 mars dernier, la petite tomba malade, d'une fluxion de poitrine. « Il faut la conduire à l'hospice d'Angoulême, » dit le médecin. La femme Veziat partit, sa petite fille dans les bras.

Sur le seuil de la porte, son amant lui aurait dit : Si tu la ramènes, il n'y aura plus jamais de pain pour toi à la maison !...

Mais c'est là une invention abominable de la fille Veziat. En réalité, Lacombe embrassa l'enfant en lui disant : « Adieu, pauvre petite, je serai peut-être longtemps sans te revoir ! »

Il ne la revit jamais. Avant de monter dans le train d'Angoulême, la mère acheta une pomme crue, et en fit manger la moitié à sa pauvre petite fille, malade ! Elle descendit à la première station et précipitamment, courut, son enfant dans les bras, vers la petite rivière de la Lude.

La femme Véziat s'arrêta devant une sorte de déversoir, où le courant était fort rapide, et déshabilla l'enfant.

La petite fille pleurait ; elle cria : « Maman ! maman ! »

A ces cris, la mère, hésitante, l'embrassa et la rhabilla à demi. Puis, réunissant toute sa volonté, elle enleva de nouveau ou plutôt elle arracha les vêtements de la petite, et elle la balança au-dessus de l'eau

Un instant d'hésitation encore ! enfin, la mère laisse tomber sa fille dans le gouffre, et elle attend, regardant, anxieuse, « jusqu'à ce que l'eau ne tourbillonne plus. »

Elle alla ensuite enterrer les vêtements et revint le soir, disant que la petite avait été accueillie à l'hospice d'Angoulême.

Le lendemain, des paysans trouvèrent le petit cadavre et la mère fut arrêtée

La cour d'assises de la Charente vient de condamner cette misérable à vingt ans de travaux forcés.

## NOUVELLES DU SOIR

### Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

## TROUBLES A MARSEILLE

Marseille, 21 juin, 1 h. 15.

Quatre victimes ont succombé à leurs blessures. Ce sont les nommés Bouteille, Besson, Carvin, et un Italien, dont on n'a pu me donner le nom.

On ne sait pas à quelle heure auront lieu les obsèques de ces malheureux. On veut éviter de donner un nouvel aliment à la surexcitation. Aussi les autorités ont-elles invité les journaux de la ville à ne point donner de renseignements à cet égard.

La nuit a été calme, mais l'inquiétude n'a pas cessé d'exister.

La ville a pris un air lugubre ; les transactions commerciales sont suspendues.

Le déploiement des troupes, la fermeture, par ordre de police, de tous les cafés, produit une impression pénible

Quelques Italiens et Français en sont venus aux mains dans la soirée d'hier, mais nous n'avons heureusement à constater aucun nouvel assassinat.

On croit que la journée sera relativement paisible ; toutefois on ne peut empêcher de craindre les incidents analogues à ceux d'avant-hier et d'hier.

On a remarqué que dans la banlieue, où les Italiens résident en grand nombre, il y a eu généralement une grande tranquilité.

C'est surtout dans les quartiers populeux du centre, où existe une population flottante, que se sont produites les scènes de désordre.

Le *Petit Provençal* fait un appel pressant auprès des grandes industries et des chefs d'usines pour les engager à ne pas congédier les ouvriers italiens qu'ils emploient dans leurs ateliers.

On considère comme un fait regrettable que l'administration du chemin de fer et certaines manufactures importantes aient renvoyé hier leur personnel.

Que deviendrions-nous, dit le *Petit Provençal*, si on jetait sur le pavé 25,000 ouvriers italiens oisifs et sans ressources.

Toutes les mesures sont prises avec énergie, pour réprimer les troubles et arrêter immédiatement les meneurs.

Marseille, 21 juin, 4 h. soir.

Aujourd'hui ont commencé devant le tribunal correctionnel les affaires relatives aux troubles de Marseille.

Tressaud, Français, a été condamné à deux mois de prison pour avoir excité la foule à tomber sur un Italien réfugié dans la Bourse.

Grest, Marius, Français, coiffé d'une calotte rouge, signalé comme chef de bande, quatre mois de prison, pour avoir frappé sans provocation un italien sortant d'une buvette.

Boniffacy, Théophile, Français, âgé de seize ans, pour avoir frappé deux Italiens, condamné à trois mois de prison.

Buongianino, Louis, Italien, trouvé porteur d'un revolver, était ivre au moment de son arrestation, condamné à six jours de prison.

Les autres affaires sont renvoyées à après-demain.

L'enterrement des victimes de la soirée de dimanche, qui devait avoir lieu aujourd'hui, est ajourné, pour permettre au parquet de procéder aux confrontations.

On prétend qu'un membre du conseil municipal proposer de les faire inhumer dans un terrain qui serait affecté à perpétuité à leur mémoire.

Depuis une heure d'après-midi, une compagnie du 50me de ligne surveille le cours Belzunce.

Marseille, 21 juin, 5 h. 35 s.

Pendant la journée, la ville a conservé l'aspect ordinaire.

Toutefois, on signale encore une légère agitation sur quelques points.

Par mesure de précaution, les mêmes dispositions que hier sont prises pour la soirée, les troupes occuperont la voie publique.

Les cafés et débits de boissons seront fermés à 9 heures, à l'exception de l'Alcazar et du Palais de Cristal autorisés à rester ouverts.

Marseille, 21 juin, 11 h. 50 soir.

La tranquillité règne en ville. La situation générale est satisfaisante.

Les établissements publics ont été fermés à 9 heures du soir. La troupe occupe et surveille les principaux points de la ville.

L'instruction, au sujet des personnes arrêtées pendant les troubles, touche à sa fin.

Le juge d'instruction en a fait deux catégories : la première comprend les individus passibles du tribunal de simple police; la deuxième comprend les individus devant être poursuivis au criminel ou correctionnellement.

Sur 213 individus arrêtés, deux ont été relaxés à la suite de l'instruction.

Marseille, 22 juin.

Soixante-quatre délégués des Chambres syndicales de diverses corporations se sont réunis, hier soir, et ont rédigé la proclamation suivante adressée aux socialistes du monde entier :

« La fédération syndicale ouvrière Marseillaise, en présence des troubles qui ont causé la mort de citoyens français et italiens, réprouve les menaces et les actes de violence accomplis par des individus qui n'appartiennent à aucune corporation ouvrière rangée sous le drapeau de la république sociale.

» Une enquête est nécessaire pour établir l'origine de la manifestation, pour savoir à qui en incombe la responsabilité.

» De simples précautions auraient pu éviter ces malheurs.

» Nous vous invitons à rester calmes, et étrangers à toutes les menées qui tendraient à détruire ce que nous a légué la révolution.

» Travailleurs, serrons les rangs, et agissons au grand jour. »

Marseille, 22 juin, 9 h. m.

Les délégués des Chambres Syndicales ont adressé aux comités socialistes de toutes les nations, une proclamation réprouvant le système de violence.

Ils déclarent que les auteurs des troubles ne sont pas des ouvriers et demandent une enquête.

Ils invitent les travailleurs à rester calmes.

**Les troubles de Marseille et le parlement Italien.**

Rome, 21 juin.

Chambre des Députés. — M. Mancini, ministre des affaires étrangères, répondant à l'interrogation de M. Billia, Nicotera, Bovio, au sujet des faits qui viennent de se produire à Marseille, dit qu'il ne peut communiquer à la Chambre que les nouvelles officielles reçues par le télégraphe.

Il raconte les collisions entre ouvriers italiens et ouvriers français.

Les autorités françaises, le préfet, le consul italien, ont déployé beaucoup d'énergie pour réprimer les désordres.

Plusieurs arrestations ont été faites, tant de français que d'italiens.

Des affiches ont été posées par les soins de la municipalité et du consul italien, invitant les Français et les Italiens à respecter l'ordre.

Une instruction est commencée. On espère découvrir la vérité sur l'origine de ces désordres.

L'ambassadeur d'Italie à Paris a eu aussi une entrevue pour connaître les impressions du gouvernement français et les renseignements officiels recueillis par lui.

Le ministre des affaires étrangères de France a déclaré être aussi intéressé que le gouvernement italien à faire cesser ces désordres, parce qu'il y a à Marseille cinquante mille Italiens.

M. Mancini, déplorant ces événements malheureux, pense que les deux gouvernements et les Parlements doivent concourir à réconcilier les esprits, en réprimant des deux côtés les démonstrations publiques, et surtout les tentatives de ceux qui sont les ennemis des deux libres nations.

Le ministre espère que la Chambre voudra éviter des discussions qui pourraient provoquer des appréciations manquant de prudence, sur les faits dont il s'agit.

Quant aux rapports des deux gouvernements entre eux, M. Mancini assure qu'ils sont bienveillants, et guidés par des intentions conciliantes et courtoises. Il en a les preuves. Et il indique spécialement la récente déclaration par laquelle le ministère français annonce être prêt à entamer immédiatement avec l'Italie des négociations pour un nouveau traité de commerce.

M. Mancini compte sur la coopération commune de la France et de l'Italie, pour accomplir sincèrement l'œuvre de la pacification des esprits et la renaissance de la confiance réciproque.

M. Billia laisse le ministère responsable des informations données.

M. Nicotera déclare qu'il n'est pas satisfait de ces explications.

M. Bovio espère le maintien des bons rapports entre la France et l'Italie.

Rome, 21 juin.

*L'Italie* dit que le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire télégraphique aux préfets, leur enjoignant de ne permettre aucune manifestation qui pourrait avoir une signification hostile à la France.

Le ministre de l'intérieur a donné également l'ordre à un certain nombre de préfets qui se trouvent à Rome de retourner immédiatement à *leur poste*.

Les nouvelles des provinces disent que le calme le plus complet règne partout.

Le major Incisa, attaché militaire à l'ambassade de Paris, est arrivé à Rome avec une mission de M. Cialdini. Il est probable qu'il retournera aussitôt à son poste avec les instructions du ministre des affaires étrangères.

**L'insurrection algérienne**

Mehdia, 21 juin.

Tout est tranquille sur les côtes de Tunisie. Quelques tribus ont essayé une insurrection contre le nouvel état de choses, mais leur tentative n'a eu aucun succès.

**Troubles au lycée de Limoges**

Limoges, 21 juin.

Les renseignements publiés par les journaux sur les incidents qui se sont produits au lycée, sont en partie inexacts.

Il n'y a pas révolte ; les élèves ont demandé le renvoi de deux maîtres.

Des représentations ont été faites par la direction et le recteur de Poitiers, en tournée d'inspection.

Ce matin, les élèves ont reconnu loyalement leur erreur, sauf un, qui a été renvoyé à sa famille. (*Havas*.)

**Les processions**

M. Ballue a l'intention d'interpeller le ministre de la marine au sujet des faits relatifs aux processions.

M. Saint-Martin a écrit au ministre de la marine pour le prévenir qu'il lui adresserait jeudi une question sur l'intervention officielle des troupes de mer dans les processions de la Fête-Dieu à Lorient.

M. Saint-Martin demandera immédiatement après le vote du budget, la mise à l'ordre du jour de sa proposition relative à la liberté de conscience dans l'armée.

**Un juge en « Cassation »**

Paris, 22 juin.

La discussion de l'affaire du président Tournié devant la Cour de Cassation qui devait avoir lieu hier a été renvoyée à la prochaine séance.

**L'Atticisme de M. Gambetta.**

Le *Petit Parisien* attribue, un mot tout à fait gracieux à l'ancien patron de « la République athénienne : »

« Au moment où, hier, M. Gambetta est arrivé à Saint-Mandé, différentes personnes se sont groupées autour de lui, et, en attendant l'heure du banquet, une conversation s'est engagée.

» Au cours de cette conversation, un des interlocuteurs ayant fait allusion à la résistance du Sénat M. Gambetta s'est écrié :

» — Oh ! le Sénat ne nous embarrasse guère : Laissez... faire le mérinos ! »

Nous ne savons pas de quel « mérinos » a voulu parler le *gentleman* qui préside encore la Chambre, mais nous doutons qu'il en rencontre beaucoup qui soient disposés à se laisser manger la laine sur le dos, comme par le passé.

**Réception de Mustapha-ben-Ismaïl à l'Elysée.**

Mustapha-ben-Ismaïl a été reçu aujourd'hui à 2 heures par le Président de la République, avec le cérémonial usité pour les premiers ministres des souverains étrangers. Mustapha était en tenue, ainsi que les autres membres de la mission tunisienne. M. Grévy était entouré des membres de sa maison militaire en uniforme. Le poste d'honneur de l'Elysée, rangé dans la cour, a battu aux champs et a présenté les armes.

« La réception a duré environ vingt minutes Mustapha a dit qu'il était heureux de venir aujourd'hui, en qualité de fonctionnaire français, saluer le Président de la République qu'il avait eu l'honneur de connaître, il y a trois ans. Il a déclaré que la Tunisie était unie désormais à la France par les liens de la plus étroite amitié, et qu'elle comptait sur la réciprocité de la part de sa puissance protectrice. Il a affirmé son dévouement personnel à la France en ajoutant qu'il contribuerait de tout son pouvoir à tout ce qui pouvait resserrer l'amitié des deux pays.

Ces paroles qui ont été traduites à M. Grévy par le général Elias, ent produit la plus favorable impression.

Le président de la République a remercié le premier ministre du Bey des sentiments qu'il venait d'exprimer. Il a dit qu'il était heureux de donner l'assurance que les évènements, récemment accomplis en Tunisie, avaient eu lieu sous l'empire d'une nécessité manifeste et sans aucune idée de conquête. Il a ajouté que le traité, qui lie les deux pays, est des plus favorables à la Régence, sous le rapport financier, agricole et industriel. Le président a prié Mustapha d'offrir au Bey l'expression de son affection personnelle, et s'est félicité d'avoir Mustapha pour intermédiaire en cette circonstance.

Le président a dit aussi que, tant que la Tunisie serait fidèle au traité du 12 mai, — et il espère que ce sera toujours, — elle peut compter sur les vives sympathies comme sur la protection efficace de la France.

Mustapha a remis à M. Grévy la lettre autographe du Bey avec les insignes de l'ordre suprême de Tunis, l'*Ahd*, enrichi de diamants.

Les présentations réciproques ont eu lieu ensuite. Le premier ministre du Bey a présenté à M. Grévy les membres de la mission tunisienne, et M. Grévy a présenté à Mustapha les membres de sa maison militaire.

*Mustapha assistera vendredi*, dans la loge présidentielle, à la représentation d'*Aïda* à l'Opéra.

On nous assure qu'il ne partira pas de Paris avant la fête nationale du 14 juillet.

**Le Conflit municipal à Paris.**

Le conseil municipal de Paris semble vouloir revenir sur sa décision de ne plus examiner aucune des affaires provenant de la préfecture de police.

En effet, toutes les affaires urgentes, telles que pensions et secours, ont été mises à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**La santé du duc de Saxe-Cobourg**

On télégraphie de Vienne au *Gaulois* :

Le duc Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, frère du roi Ferdinand de Portugal et major général autrichien, est gravement malade d'une péripneumonie. Le prince, qui a épousé la princesse Clémentine d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, est âgé de soixante-trois ans. Malgré la gravité de sa maladie, les médecins espèrent le sauver.

**La question tunisienne et l'Angleterre.**

Londres, 21 juin 8 h. 30 soir.

*Chambres des Communes*. — M. Dilke, répondant à M Churchill, explique quels sont les privilèges des anglais à Tunis. Il constate de nouveau que ces privilèges n'ont aucunement disparu par suite du traité du 12 mai 1881.

Le Bey a nommé M. Roustan son ministre des affaires étrangères. Mais l'exercice de cette fonction ne lésera pas nos droits. Comme représentant de la France, M. Roustan n'aura pas plus de droits que l'agent anglais.

M. Wolf demande comment il sera possible de faire la distinction entre les deux parties du double caractère de M. Roustan.

M. Dilke a constaté que le gouvernement examine la question des négociations engagées à ce sujet.

**Explosion de pétards à Madrid**

Madrid, 21 juin.

Les trois enfants atteints par l'explosion d'un pétard ont été affreusement mutilés. On craint qu'ils ne succombent à leurs blessures.

L'indignation est générale à Madrid. Une souscription est ouverte; ce sont des enfants appartenant à des familles d'ouvriers.

Un jeune homme a été arrêté, porteur d'un pétard ; il a fait des aveux complets sur ses complices, dont l'un est Feh, directeur d'une maison de jeux, qui a été arrêté ainsi que 17 autres personnes et mis au secret.

La justice informe activement. Trois autres pétards ont été trouvés, rues Sainte-Isabelle et Salitre, avant qu'ils aient fait explosion.

Madrid, 21 juin.

Une circulaire du procureur général près la cour suprême de justice rappelle aux autorités judiciaires que les pétards doivent être assimilés aux machines infernales, et que leurs auteurs sont, par conséquent, passibles des travaux forcés.

Un des trois enfants atteints hier par l'explosion des pétards, appartient à une famille française.

Le gouvernement a décidé d'envoyer immédiatement le vapeur *Vulcano* dans les eaux d'Oran, afin de contribuer, au besoin, à la protection des sujets espagnols.

L'Espagne espère que l'armée française châtiera les auteurs des assassinats de familles espagnoles.

Madrid, 21 juin.

D'autres chefs de maisons de jeux ont été arrêtés.

Leurs employés ont été arrêtés également.

**L'agitation irlandaise**

Dublin, 21 juin.

M. Labert, propriétaire et juge de paix, ainsi que son fils ont essuyé quatre coups de feu à Galway, et ont été blessés tous les deux; on n'a pas fait d'arrestations.

La réunion de la Land-League a été fort nombreuse ; on a reçu mille livres pendant la semaine dernière; on a dépensé, pendant les trois dernières, deux mille sept cents livres pour secours aux prisonniers et aux fermiers expulsés. Les arrestations continuent.

**Les traités de commerce**

M. Ribot déposera jeudi une demande d'interpellation au sujet du renouvellement des traités de commerce.

**Le traité de commerce anglo-français.**

Londres, 20 juin.

Le *Times*, discutant l'éventualité du renouvellement du traité de commerce anglo-français, dit que si chaque nation fermait ses marchés aux autres peuples, il n'est pas difficile de prévoir ce qui en résulterait.

Le commerce de la France avec l'Angleterre occupe, dans le commerce total français, une place beaucoup plus large que le commerce de l'Angleterre avec la France dans le commerce total anglais. L'Angleterre pourrait donc supporter plus facilement la rupture des relations commerciales. Elle perdrait quelque chose, il est vrai, en perdant le libre-échange, mais elle perdrait bien moins que la France, et elle aurait plus de chances de réparer ses pertes si elle voulait étendre son commerce partout ailleur.

Si la France veut acheter en Angleterre, elle y pourra faire des exportations, mais non dans d'autres conditions que celles fixées par l'Angleterre.

## DERNIÈRE HEURE

Marseille, 22 juin, midi

Les obsèques des deux victimes des rixes de dimanche, les nommés Carvin et Bouteille, ont eu lieu ce matin.

Le maire, les adjoints et le conseil municipal de Marseille suivis d'une foule très-calme ont accompagné les corps au cimetière.

Divers points de la ville sont occupés militairement.

De nombreux italiens quittent la ville, qui cependant est complètement calme en ce moment, et retournent en Italie.

Des dépêches de Rome annoncent qu'hier soir des démonstrations ont eu lieu à Naples et à Turin pour protester contre les faits de Marseille.

La troupe est intervenue pour empêcher les désordres de se produire.

A Naples, un millier d'étudiants s'est dirigé vers le consulat français en criant : « A bas la France », mais le consulat français était gardé par des milanais qui ont empêché les étudiants d'approcher.

# Bulletin du Commerce

## Ventes publiques de Laines A LONDRES

Londres, 20 juin, 8 h. 25 s.
Ventes 3,600 balles.
Aucun changement dans les prix.

Marseille 17 juin.

Depuis deux semaines, nous constatons un peu plus de demande sur notre article ; ce qui a été la cause d'un peu d'amélioration sur les prix des qualités communes.

Les Laines de Perse Suint de la nouvelle récolte ont été presque toutes achetée à leur débarquement. Seulement quelques parties fraudées ont été délaissées, attendu que les acheteurs sont résolus de se montrer sévères pour tout lot qui ne serait pas dans des conditions loyales.

Le mouvement commercial de la semaine se résume comme suit, 2517 Balles vendues. 2153 balles arrivées pour notre place. Notre Stock s'élève à 7939 balles.

H. CONN, courtier.

## COTONS

Liverpool, 21 juin.

Cotons (clôture du marché.) — Ventes de la journée, 7000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 6,000 pour la consommation.
Marché calme. Paix sans changement.
Importations 14,000 balles.

Manchester, 21 juin.

Cotons filés et tissés affaires modérées.

## PRODUITS DIVERS

Anvers, le 21 juin.

Froments calmes prix faibles.
Seigles faibles.
Pétrole. Tendance ferme.
Disponible 19.25, courant 19,25, juillet 19,50 4 derniers, 21,00.
Sucre. Tendance hausse.
Disponible 63.00
3 d'oct. 54.00.
Cafés soutenus. On a vendu 327 sacs Rio lavé à à 41 3/4 cents le 1/2 kil. acq.

Londres, 21 juin.

Temps pluvieux.
Cargaisons flottantes.
Marché calme prix tenus aux cours précédents.
Cargaisons arrivées 3, à vendre 8.

Londres, 21 juin.

Sucres bruts prix tenus aux cours précédents mais affaires moins actives.
Raffinés affaires plus calmes. Cours sans changement.

Liverpool, 21 juin.

Froments : Marché calme, prix sans changement.
Farines françaises sans changement.

Marseille, 20 juin.

Blés. Marché calmes. Ventes de la journée 500 qtx. disp.
Importations 69,478 qtx.
Cafés, calmes. On a vendu 2400 sacs Rio Janeiro de 60,57 et 64 les 50 k. ent.

BOURSE LINIÈRE. — Affaires généralement peu actives. Les arrivages directs de lins de Russie et le bon aspect de la récolte indigène ont réduit à peu de chose les transactions en matières brutes. Les affaires en fils sont limitées aux besoins du jour sans changement dans les prix. En toiles, il y a un peu plus de recherche, mais on ne peut compter sur des affaires importantes qu'après les inventaires du 30 juin.

MARCHÉ AUX GRAINS du 22 juin. (Cours commercial). — Les marchés au blé sont tout à fait insignifiants depuis quelques mois. On ne comptait à celui de ce jour que de 300 hectolitres environ.

La vente s'est faite avec une activité, aux pleins prix de la semaine dernière.

Farines tenues à 39 fr. en consommation.

MARCHÉ AUX GRAINS du 22 juin. — (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Hausse moyenne de 0 fr. 20 c. à l'hectolitre.


**Lettres mortuaires et d'obits**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Memorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

**Avis important**

Les annonces légales et judiciaires de antons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*edition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Compagnie des Chemins de fer de

**L'EST ALGÉRIEN**

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de **25,000,000** de Fr.

Siège social à Paris, 66, Chaussée d'Antin.

**EMISSION**

de 203,500 OBLIGATIONS de 500 Fr. 3 0/0

Intérêt annuel : 15 fr. payables par semestre, les 15 janvier et 15 juillet. Remboursement en 97 ans, par tirages annuels, à partir de 1882.

**GARANTIE DE L'ETAT**

(Loi du 2 août 1880)

L'État garantit à la Compagnie (art. 7 et 10 de la Convention du 30 juin 1880) pendant les 98 ans de la concession, un revenu **net annuel de 5,688,550 francs.**

L'intérêt et l'amortissement de 263,580 Obligations (34,482 étant déjà émises, 203,500 faisant l'objet de la présente émission, et 25,598 à émettre s'il y a lieu) exigeront annuellement **4,183,800** fr.

Il y a donc un excédant de **1,504,750** francs, représentant à 6 0/0 la rémunération des 25 millions entièrement versés du capital-actions.

**PRIX D'ÉMISSION : 357 FR. 50**

(Jouissance du 15 juillet 1881)

PAYABLES : En souscrivant 25 fr. »
A la répartition 52 50
Contre remise d'un titre provisoire.
Le 15 Janvier 1882. 80 fr.
Le 15 Juillet 1882. 50
Le 15 Janvier 1883. 50
Le 15 Juillet 1883. 50
Le 15 Janvier 1884. 50 pour solde, contre remise d'un titre définitif, nominatif ou au porteur, jouissance du 15 Janvier 1884.

**Chaque Action a droit à une Obligation irréductible.**

Pendant la période des versements il sera bonifié un intérêt de 4 0/0 l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

**Souscript. publique : le Mercredi 29 Juin**

A PARIS : A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, et bureaux de quartier ;

En ALGÉRIE { **Banque de l'Algérie** ; M. **H. Teissier**, à Philippeville.

Et dans les DÉPARTEMENTS, chez les Correspondants du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

*On peut souscrire dès à présent par correspondance.*

Les Obligations de la Cie sont déjà cotées à la Bourse de Paris. Elles figurent parmi les valeurs sur lesquelles la Banque de France fait des avances. 19498—2154

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

**à 20,567 Obligations**

DE LA COMPAGNIE DE

**CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION**

**D'ALAIS AU RHONE**

ET A LA

**MÉDITERRANÉE**

*Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr., divisé en 23,000 actions de 500 fr.*

**La création de ces obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 16 juin.**

Ces obligations sont remboursables à **500** fr., en 77 ans. Le premier tirage aura lieu cette année, 1881.

Elles rapportent un intérêt de **15** fr. par an, payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet. Le premier coupon de 7 fr. 59 sera payé le 1er janvier prochain.

**Prix d'Émission : 302 Fr. 50**

PAYABLES : **100** fr. en souscrivant ;
**100** fr. fin juillet ;
**102** fr. **50** c. fin août.

Les souscripteurs qui se libéreront en souscrivant ou à la répartition recevront immédiatement leurs titres définitifs et jouiront d'une bonification de 2 fr 50, ce qui mettra les obligations

*au prix net de* **300** *fr.*

**L'intérêt annuel est donc de 5 o/o**

Sans compter la prime de remboursement.

Les obligations d'Alais au Rhône émises il y a un an, n'ayant d'autre différence avec les obligations actuellement offertes que le coupon de 7 fr. 50 qui va être détaché le 1er juillet, se négocient à la Bourse, où elles sont officiellement cotées, à 325 francs.

Les 20,567 obligations qui, par suite d'une clause stipulée antérieurement, sont offertes au prix très avantageux de 302 fr. 50 c., seront prochainement admises à la cote officielle, et se négocieront à la Bourse sans distinction avec celles qui s'y négocient déjà aux environs de 325 fr.

**La souscrip. sera ouverte les 29 et 30 Juin à la Banque du Midi**

**4, rue de Choiseul, Paris**

*Dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.*

**On peut souscrire dès à présent par corresp.**

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour ; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces.

*Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.*

19497—2153

**Santé à tous. -- Adultes et Enfants**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

**DU BARRY, de Londres**

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même engrossesse diarrhée, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression langueurs, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie reins intestins, muqueuse, cerveau et sang toute irritation et toute odeur fiévreuse et se levant M. le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants 31 sur 100 la première année et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. » Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 98,614 Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, Instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 24 kil., 70 fr. Aussi *La Revalescière chocolatée*, en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits Antidiabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois, Desfontaine, épicier sur la Place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue St-Georges ; à Tourcoing, chez M. Brunent, pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers — DU BARRY et Cie (Limited), rue Castiglione Paris.



Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX